

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS382

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« revalorisation »

le mot :

« révision ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.